



Assemblée

Distr. générale
6 mai 2010
Français
Original : anglais

Seizième session

Kingston (Jamaïque)
26 avril-7 mai 2010

Décision de l'Assemblée concernant le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2011-2012

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, ayant pris connaissance des recommandations du Conseil¹

1. *Adopte* le budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012 d'un montant de 13 014 700 dollars des États-Unis;
2. *Autorise* le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2011 et 2012 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010, compte tenu du fait que le taux plafond sera de 22 % et le taux plancher de 0,01 % et que la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour 2011 et 2012 sera calculée en appliquant un taux de 16,587 %;
3. *Autorise également* le Secrétaire général à effectuer, en 2011 et 2012, des virements entre chapitres de crédits dont le montant ne dépassera pas 20 % des crédits ouverts aux chapitres concernés;
4. *Demande instamment* aux membres de l'Autorité de verser leur contribution au budget ponctuellement et intégralement;
5. *Décide* de porter à 560 000 dollars le montant du Fonds de roulement, comme prévu au paragraphe 6 du rapport de la Commission des finances (ISBA/16/A/5-ISBA/16/C/8), étant entendu que les avances complémentaires au Fonds de roulement qui pourront être nécessaires seront échelonnées sur les deux prochains exercices financiers;
6. *Demande* à tous les membres de l'Autorité de contribuer au Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine et au Fonds de contributions volontaires;

¹ ISBA/16/C/10.

7. *Invite* les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget de celle-ci, étant donné qu'ils bénéficient de ses structures.

*129^e séance
6 mai 2010*
